

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2022

Projet de délibération N° 1

Maintien ou non des fonctions de Monsieur Jérôme BOETTI DI CASTANO, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Intervenant : Pierre-Manuel Chauvet

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous ouvrez donc ce conseil municipal par cette délibération visant à nous demander de nous prononcer sur le maintien ou non des fonctions d'adjoint de M BOETTI après retrait de l'ensemble de ses délégations.

Plus que cette laconique délibération, c'est bien l'article du Dauphiné Libéré de lundi qui nous éclaire sur cette décision. Et le moins que l'on puisse dire c'est que cela est pour le moins affligeant ! Je cite : "Jalousies au sein du groupe", "manœuvres politiques" : quelle ambiance au sein du groupe majoritaire !

Je revois encore certains adjoints mettre en avant l'unité du groupe majoritaire alors au travail pour les sassenageois... Nous voyons plutôt le bateau ivre dériver sous nos yeux.

Tout cela pourquoi Monsieur le Maire ? Parce que vous êtes poussé par vos adjoints comme vous le dites dans l'article, agissant alors comme un pantin soumis à leurs volontés ? Mais assumez enfin votre décision, liée plus visiblement à la perspective de votre procès en appel pour prise illégale d'intérêts; procès que vous avez perdu en 1ère instance, et qui rend votre succession de plus en plus d'actualité.

Monsieur le Maire, un chef, c'est celui qui montre la voie et entraîne ses équipes, celui qui agit pour l'intérêt général et non pas un chef de clan.

Par ailleurs, quel nouveau mauvais signal envoyé une fois encore à la transition écologique : en effet, qui reprendra les dossiers suivis de longue date par M BOETTI, si ce n'est vous même ? Est-ce votre façon bien à vous de lutter contre l'urgence climatique ?



Intervenant : Vincent Poher

Monsieur le Maire,

A la lecture du projet de délibération, nous étions surpris.

A la lecture de l'article du Dauphiné Libéré, et bien que cette affaire concerne uniquement le groupe majoritaire et non notre groupe d'opposition, c'est un autre sentiment qui nous a envahi : la honte.

La honte de voir étalée dans les journaux la pratique de la démocratie à Sassenage sous son aspect le plus médiocre. Mais quelle image vous renvoyez pour notre ville !, de plus en plus isolée dans la Métropole Grenobloise où les autres maires mettent en œuvre des pratiques participatives, respectueuses et dignes.

La honte de vous voir ouvertement prendre les habitants de Sassenage pour des imbéciles. "C'est pas moi, c'est mon groupe qui a décidé", dites vous. Il s'agit ici d'une purge politique qui est amenée à se poursuivre, alors assumez-le, même si elle entre en totale contradiction avec votre affichage humaniste et démocrate qui, nous le savons tous, n'est qu'une façade intéressée.

La honte de vous voir tomber dans la caricature d'un homme politique en fin de carrière qui refuse d'envisager que dans 4 ans, en 2026, le monde l'aura oublié et qu'une nouvelle équipe sera aux manettes. Rassurez-vous Mr le Maire, la justice arrive bientôt et pourrait bien confirmer en appel votre condamnation pour prise illégale d'intérêts, mettant de facto un terme à votre carrière bien avant les prochaines élections.

La honte, enfin, de vous voir traiter vos collaborateurs avec une telle morgue et une telle condescendance. "Jérôme Boetti est un gentil garçon, un peu fougueux". Peu importe leur engagement et les années passées à vos côtés, ni l'énergie dépensée. Vos collaborateurs sont jetables comme de vulgaires kleenex lorsque leur utilité n'est plus suffisante ou que leur servilité n'est plus absolue. Que chaque élu du groupe majoritaire garde bien cela en tête.

Une autre pratique de la démocratie est possible, comme nous l'avons toujours revendiquée. Écoute de l'opposition, respect des personnes, transparence dans la gestion de la commune et rigueur. Cela tout en assurant une efficacité dans la prise des décisions et dans leur exécution, deux autres points qui manquent cruellement à votre pratique.

Je tiens à rappeler à tous les élus du conseil municipal qu'ils tirent leur légitimité directement des Sassenageois, comme l'a rappelé M. Boetti. Si vous estimez que ces méthodes de l'ancien temps doivent changer, je vous invite à exercer votre liberté de vote et ce soir le groupe d'opposition soutiendra le vote à bulletin secret.

VOTE : Nous demandons le vote à bulletin secret



Projet de délibération N° 2

DGS – Service finances – Compte de gestion 2021 – Budget principal Ville

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 3

DGS - Service finances - Compte administratif 2021 - Budget Principal de la Ville

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 4

DGS - Service finances - Budget principal Ville - Affectation des résultats 2021

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 5

DGS – Service finances - Budget primitif de la Ville – Exercice 2022

Intervenant : Rafael Laboissière

M le Maire, cher·e·s collègues,

Nous sommes aujourd'hui au 21ème mois de notre mandature et nous délibérons ce soir, pour la 3e fois depuis juin 2020, du budget primitif de la commune de Sassenage. Nous nous sommes plaints, à maintes reprises, du manque de concertation préalable, à la fois pour le Débat d'orientation budgétaire et pour la constitution du Budget primitif. La nouveauté, pour cette année de 2022, a été la mise en place des commissions, en particulier celle pour l'Administration générale, qui s'est réunie déjà deux fois cette année. Certes, nous saluons cette décision, qui correspond à notre demande récurrente depuis le début de notre mandat.

Cependant, nous estimons que cela n'est pas encore suffisant, par les raisons que nous allons vous exposer.

Avant de rentrer dans les détails, laissez-nous vous rappeler quelques points factuels de ce BP. Contrairement au Rapport d'orientation budgétaire que vous nous avez présenté à la fin du mois de janvier, où il y avait un déséquilibre de 7 millions d'euros entre recettes et dépenses, vous nous présentez cette fois-ci un budget équilibré, avec 18,4 millions, environ, dans la section de fonctionnement (dépenses et recettes) et 6,4 millions, environ, dans la section d'investissement. Nous comprenons que la marge de manœuvre n'est pas très grande dans notre commune, en particulier dans la section de fonctionnement, dont les dépenses dites « incompressibles » comme les charges générales et les salaires des agents prennent déjà presque trois quarts du budget. Il nous reste donc la section d'investissement, dans laquelle les choix politiques peuvent être faits. En enlevant de ces 6,4 millions le remboursement du capital des emprunts, les restes à réaliser en 2021 et le solde d'investissement reporté, il nous reste, d'après les documents que vous nous avez fournis, approximativement 2,2 millions d'euros d'investissements, sujets aux arbitrages politiques.

Lors de la dernière réunion de la commission Administration générale, vous nous avez présenté une liste avec les grandes lignes de dépenses, que vous venez également de nous présenter ce soir. Cette liste est manifestement incomplète, vu que la somme de toutes les dépenses prévues est de 1,93 million, soit 270 000 € de moins par rapport au montant total de 2,2 millions. Cette liste est par ailleurs floue, pas seulement à cause de plusieurs « etc » qui y figurent, mais aussi parce que les investissements sont mélangés. Prenons l'exemple du chapitre « Sécurité Prévention », dont les dépenses prévues sont de 240 000 € et dans lequel nous voyons les rubriques « Vidéo-Prévention », « Conformité Électrique », « Sécurisation traversée Avenue de Valence », entre autres. Vous convenez qu'il nous est très difficile, voire impossible d'apprécier vos arbitrages si nous ne connaissons ni les montants individuels, ni les détails, ni les tenants et les aboutissants de ces dépenses.

Certes, les décisions budgétaires relèvent uniquement de votre groupe, mais nous n'avons pas assez d'éléments pour apprécier vos choix. Nous regrettons, particulièrement, le fait que nous n'ayons eu accès aux détails de votre répartition du budget seulement hier, malgré nos demandes répétées. Impossible pour nous d'effectuer un travail d'analyse correcte en 24h. Cela est même tout bonnement scandaleux et peut s'apparenter à de la rétention d'information et entrave au fonctionnement démocratique du conseil. D'autant que nous sommes persuadés que vos choix sont faits depuis assez longtemps et non pas à 24h de ce conseil municipal. Sinon que penser du sérieux d'un tableau d'investissement qui serait finalisé un jour avant le conseil municipal.

En revanche, vous nous avez présenté un ROB assez flou au mois de janvier et nous constatons l'absence de certains éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire dans le budget primitif, par exemple :

- La concrétisation des engagements pour la nature, le développement de la végétalisation en ville, la création d'îlots de fraîcheur
- Un service public de proximité renforcé également avec la création d'une Maison de Santé ;
- Le soutien à l'accès à l'emploi et la formation, pour les jeunes
- Le lancement de l'étude thermodynamique du Groupe Scolaire des Pies, sur lequel je reviendrai ultérieurement.

Force est de constater que l'arrêt de certains programmes souligne l'incapacité de la ville à entreprendre des réalisations de grande envergure. Sassenage est réduite à n'envisager que des projets de très faible budget pour une commune de notre taille. Cette situation est due à l'impossibilité pour la ville de contracter le moindre emprunt au vu de son surendettement.

Et justement, en illustration de ces projets que vous avez choisi d'abandonner du fait des difficultés de financement, nous apprenons dans le compte rendu du conseil d'école des Pies du 22 février 2022 que le projet d'études thermodynamiques de l'école, qui devait initier le projet de rénovation, est annulé pour une raison financière. Monsieur le maire, chers collègues, si tel est le cas, nous souhaitons rappeler ici les événements qui se sont produits dans cette école lors de la canicule du mois de juin 2018.



Vu la température et la chaleur que subissent les élèves, les enseignants et les agents municipaux, il a fallu faire un appel d'urgence pour 2 élèves, et un pour une enseignante qui a perdu connaissance dans sa classe. Il a fallu appeler les parents d'une dizaine d'enfants qui se sont trouvés mal du fait de la chaleur suffocante dans les classes, afin qu'ils viennent les chercher pour les mettre à l'abri.

Nous savons toutes et tous que les épisodes de canicule vont s'accélérer et s'amplifier. Comment pouvez-vous annuler un tel projet et donner la priorité à d'autres projets comme les caméras de vidéo protection ? Ne pensez-vous pas que la santé des enfants, des enseignants et des agents municipaux priment sur tout autre projet ?

Il est temps de prendre au sérieux le réchauffement climatique et de prendre conscience que notre commune est déjà touchée par les conséquences de cette urgence climatique. Sortons du déni climatique et prenons les mesures qui s'imposent.

En vue de ces éléments, le groupe SUPS votera contre cette délibération.

VOTE : CONTRE

Projet de délibération N° 6

DGS – Service finances – Vote des taux d'imposition

Intervenant : Rafael Laboissière

Nous prenons note que vous n'augmentez pas les taux d'imposition cette année. Vous vous vantez de cette non-augmentation, mais rappelons que l'effort fiscal de la commune de Sassenage reste au-dessus de la moyenne nationale de la strate depuis plusieurs années.

VOTE : ABSTENTION

Projet de délibération N° 7

DGS – Service finances – Budget 2022 – Créances éteintes admises en non-valeur

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 8

DGS – Ressources Humaines

Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Intervenant : Pierre-Manuel Chauvet

Le montant de la part fixe IFSE (indemnité de fonctions, sujétions, expertises) était absente de votre projet de délibération. Vous l'avez par la suite rajouté à notre demande. Pour plus de clarté dans la discussion, je rappelle que le montant prévu pour l'IFSE en 2022 est de 737 k€, environ, tandis que la part de la CIA (complément indemnitaire annuel) est de 30 k€.

Nous sommes dans un contexte où les agents publics subissent depuis des années une dégradation de leur pouvoir d'achat, en raison du gel du point d'indice décrété par les différents gouvernements successifs. Nous espérons que le déploiement de la RIFSEEP, auquel nous ne pouvons pas nous opposer, conduise effectivement à une augmentation du pouvoir d'achat des personnels des catégories C. Nous espérons également que l'application des règles pour l'attribution de la RIFSEEP ne risquera pas d'inciter la compétition entre les agents, les diviser et accroître la pression déjà importante qu'ils subissent.

Quoi qu'il en soit, nous espérons que, comme vous le dites, cette refonte de la RIFSEEP ait été faite avec l'accord du personnel. N'ayant pas participé aux comités paritaires, nous ne pouvons pas nous exprimer sur cet aspect et, en conséquence, nous nous abstenons lors du vote de cette délibération.

Pour finir, nous formulons ici la demande officielle de participer au (Comité Technique) CT et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que, dans le futur, au Comité social qui viendra remplacer ces deux instances.

VOTE : ABSTENTION

Projet de délibération N° 9

DGS- Service ressources humaines – Créations et suppressions de postes

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 10

DGS – Service ressources humaines – Créations de postes dans le cadre des chantiers jeunes

Intervenant : Isabelle Defay

L'année dernière, nous avons attiré votre attention sur la nécessité de prévoir des Équipements de protection individuelle (EPI) ainsi que de vérifier le faible impact environnemental et sanitaire des produits de rénovation. Vous nous avez informés sur la qualité des peintures, mais nous avons pu voir une photo dans l'article du SEP N° 272 page 11 montrant que les jeunes n'étaient pas équipés de ces EPI à savoir Gants, lunettes et masque de protection, dans une atmosphère fermée sans ouverture des fenêtres qui concentre les COV. Nous renouvelons notre demande de protection de ces jeunes face à l'exposition des perturbateurs endocriniens.

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 11

DGS – Service ressources humaines – créations de postes non permanents d'agents contractuels et leur rémunération

VOTE : POUR



Projet de délibération N° 12

DAE – Service urbanisme – Acte de Notoriété Acquisitive, rue des Buisnières, avenue de Romans

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 13

DAE – Développement Urbain Durable – PPRi du Drac Aval – Deuxième consultation des personnes et organismes associés - Avis de la commune de Sassenage sur le projet du PPRi Drac au titre code de l'environnement

Intervenant : Frank Schneider

Nous vous remercions d'avoir tenu compte de nos propositions de modifications exprimées lors de la commission du 1er mars.

Ce projet de PPRi nous rappelle que notre territoire est soumis à de multiples risques dont le risque d'inondation.

On est ici dans le scénario de ruptures des digues du Drac, un type de défaillance qui s'est déjà produit, par exemple aux Pays Bas, en Allemagne et en Belgique, en juillet 2021 lors de fortes crues.

Lorsqu'on regarde les simulations, les hauteurs d'eau sont impressionnantes (jusqu'à 2m pour les maisons vers l'Ovalie).

Le règlement qui découle de ce PPRi est extrêmement restrictif aussi bien pour les projets des particuliers que ceux des entreprises ou des agriculteurs, avec dans de nombreux cas une interdiction des projets dans la zone inondable et jusqu'à l'obligation de mesure de sauvegarde (comme la construction d'une pièce refuge sur les maisons de plain-pied)

Une vaste partie du bassin grenoblois est dans le même cas que Sassenage et subit les mêmes contraintes.

On peut avoir l'impression que ce règlement s'applique de manière excessive, et il est naturel et légitime pour chacun de le vérifier pour son cas. La commune a déjà obtenu une réglementation plus adaptée au besoin de l'activité agricole notamment sur la plaine des Moironds et pour la zone artisanale de l'Argentière.

Mais il faut se rappeler que ces mesures sont prises pour la sécurité des biens et des personnes.

Et dans les perspectives qui nous sont annoncées d'évènements climatiques plus fréquents et plus violents, il ne serait pas raisonnable de vouloir s'y soustraire.

Ce qui est surprenant en revanche, c'est qu'à Sassenage, on a une zone actuellement non urbanisée qui contient des parties en aléas forts et d'autres en aléas très forts. Des parties qui auraient dû être classées en non constructibles ont fait l'objet à titre dérogatoire d'un classement Bc3, c'est à dire constructible en zone d'aléa fort.

Or, si on suit les principes qui sous-tendent ce PPRi, ces surfaces devraient être classées Rcn3, c'est à dire non-constructible en zone non urbanisée d'aléa fort.

Ce périmètre, c'est celui de la phase 1 de la ZAC des Portes du Vercors pour sa partie Sassenageoise.



Pour obtenir cette dérogation, la Métropole a demandé et obtenu un classement en ZIS (zone d'intérêt stratégique).

Quels sont les critères pour obtenir le statut de ZIS ? Les projets doivent être stratégiques à l'échelle de l'ensemble du territoire et ne pas avoir d'alternative possible ailleurs qu'à l'endroit où la ZIS est demandée.

C'est cela le cadre juridique d'une ZIS.

On a par exemple une ZIS à la presqu'île, qui regroupe plusieurs entreprises internationales, STM, SE, le CEA, la pile atomique de l'institut Laue-Langevin, le Synchrotron européen .. etc. On peut comprendre qu'il y a là des enjeux stratégiques et matière à dérogation.

Mais alors pourquoi une Zone d'Intérêt Stratégique pour la ZAC des Portes du Vercors ?

Il s'agit là de projets immobiliers et une ligne de transport en commun, le métrocâble.

Pour les immeubles on a toujours besoin de construire des immeubles; on parle de 'couture urbaine' entre Fontaine et Sassenage, mais l'aspect stratégique au regard des critères pour une ZIS ne paraît pas évident.

Quant au Métrocâble, c'est un projet dont l'utilité même est contestée. Plusieurs associations se sont exprimées contre, dont l'ADTC, qui est la grosse association Grenobloise pour le développement des transports en commun.

L'ADTC a fait un communiqué pour expliquer que ce projet n'était pas pertinent et qu'il y avait des alternatives plus efficaces et moins chères.

Donc, pour résumer, le classement en Zone d'Intérêt Stratégique ne nous paraît pas justifié. On a le sentiment d'un règlement à 2 poids 2 mesures, qui introduit une distorsion dans l'équité des règles qui devraient s'imposer à tous face à ces risques naturels.

Notre avis sur ce projet de PPRI est défavorable.

VOTE : POUR - Avis défavorable

Projet de délibération N° 14

DAE - Espaces publics de proximité - 3ème plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise – Consultation des conseils municipaux des communes comprises dans le périmètre

Intervenant : Géraldine Palcoux

Ce 3ème plan préconise dans ses actions dédiées au résidentiel-tertiaire, de réduire l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air, de soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics et de limiter l'utilisation des solvants et autres produits émetteurs de COV, Composé Organique Volatil.

Comme exprimé lors de la commission du 1er mars, nous demandons à nouveau, d'informer régulièrement sur les aides disponibles pour rénover les logements des particuliers avec l'aide de l'ALEC et d'informer sur la prime AIR BOIS. Notre commune a encore, par exemple pour la prime air-bois, plus de 360 appareils à foyer ouvert à remplacer. Actuellement, et d'après l'ALEC, le rythme est de 16 appareils remplacés par an. Convenez que ce chiffre est faible puisque il faudrait 20 ans pour tout remplacer. Une information régulière sur les canaux de



communication de notre commune permettrait, pour un budget modique, certainement d'améliorer ce chiffre et par la même occasion la qualité de l'air que nous respirons dans notre commune.

Nous rappelons aussi une autre proposition évoquée en commission : afficher sur les panneaux municipaux les indicateurs de la qualité de l'air dans notre commune.

Nous approuvons ce 3ème plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Grenobloise.

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 15

DGS – Administration générale – Avis sur le projet de Pacte de gouvernance et de citoyenneté de Grenoble-Alpes Métropole

Intervenant : Farid Benzakour

Le pacte de gouvernance et de citoyenneté comporte 5 parties :

1. La communauté métropolitaine qui aborde l'organisation des relations entre les communes et la Métropole ;
2. La démocratie métropolitaine qui fixe le fonctionnement interne de la Métropole ;
3. La solidarité métropolitaine qui organise les modalités pour accroître l'égalité territoriale ;
4. La citoyenneté métropolitaine qui définit les modalités d'association des citoyens aux décisions métropolitaines ;
5. La coopération métropolitaine qui prévoit les rapports de la Métropole aux autres territoires.

En d'autres termes, il définit les démarches participatives pour associer les habitants à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines. Ce document présenté en Conseil métropolitain apporte des précisions sur le fonctionnement et l'articulation des instances métropolitaines, sur le rôle des élus et enfin sur les modalités d'association des citoyens métropolitains à la gouvernance du territoire. Il reprend des dispositifs de démocratie participative à laquelle notre groupe SUPS est particulièrement attaché. Il permet aux citoyens de donner leur avis sur les projets métropolitains. Nous serions d'ailleurs bien inspirés de le faire également pour les projets communaux en établissant un véritable débat sur les grands enjeux de notre commune. Nous pensons que consulter la population n'est pas suffisant, il faut instaurer un débat contradictoire pour qu'une véritable démocratie participative soit effective.

Nous pensons que malgré le difficile équilibre de gouvernance entre les communes et les organes de décisions de la métropole, il apporte des avancées notables pour plus de démocratie participative.

VOTE : CONTRE (l'avis défavorable)

Projet de délibération N° 16

Direction des Affaires Scolaires – Service scolaire - Coopératives scolaires et délégués départementaux – Répartition 2022

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 17

DEAS – Scolaire – Projets pédagogiques sorties scolaires, fêtes de fin d'année - participations 2022 allouées par la commune de Sassenage

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 18

DEAS - Petite enfance - Relais Assistantes Maternelles - Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour 2022

VOTE : POUR

Projet de délibération N° 19

DGS – Service finances – Subventions 2022

VOTE : POUR